

“téressent à l'éducation des jeunes demoiselles, que des spectacles comme celui auquel nous venons d'assister.

“C'est un bonheur de constater que, non seulement ici, dans les grandes villes et les régions agricoles les plus peuplées du Canada, mais même dans les parties les plus éloignées de ce pays, au sein de nos forêts et de nos prairies immenses, et jusque sur le penchant des Montagnes Rocheuses, on trouve des institutions comme celle-ci, où de saintes femmes se dévouent à la cause admirable de l'éducation. Je serai bref sur ce sujet, mais je crois pouvoir exprimer l'espoir que ces aimables enfants que nous voyons en ce moment, et pour lesquelles nous éprouvons les mêmes sympathies, ne manqueront jamais de prouver qu'elles savent apprécier les bienfaits de l'éducation qu'elles auront reçue sous ce toit béni. Leurs jeunes imaginations peuvent difficilement concevoir la grandeur des sacrifices qu'il a fallu faire pour arborer l'étendard de la chrétienté sur ces plages, et y établir ces saintes institutions destinées à l'éducation de la jeunesse. C'est grâce au sang des martyrs, au dévouement et au sacrifice de soi-même que cette grande œuvre a été accomplie par des femmes qui ont renoncé avec plaisir aux jouissances de la vie, et se sont enfermées dans la solitude pour produire cette atmosphère de religion et de vertu où nous nous trouvons en ce moment.

“J'espère que les grâces et les perfection acquises sous ce toit porteront le bonheur et la bénédiction dans bien des familles canadiennes.”

“Ce sont des paroles à conserver et à citer.”

LA CHAMBRE

En voulant faire valoir le travail et la capacité de quelques employés français de la Chambre, j'ai été injuste, sans le vouloir, à l'égard de quelques-uns de leurs confrères d'origine anglaise.

Les traducteurs anglais ont moins d'ouvrage, il est vrai, que les traducteurs français, mais aussi ils sont moins nombreux, et leurs devoirs demandent avant de soin et de capacité.

Le chef de ce bureau est M. Wilson, qui est aussi assistant-greffier en loi, et assiste, avec talent, M. Wickstead dans l'exercice de ses importantes fonctions. Docteur en médecine, avocat, instruit, connaissant parfaitement l'anglais et le français, employé depuis vingt-trois ans à la Chambre, c'est un homme d'une grande valeur.

Il est habilement assisté par M. F.-B. Hayes et R.-J. Wickstead, fils du greffier en loi de la couronne.

Il y a dans la Chambre plusieurs autres employés qui mériteraient d'être mentionnés; je reviendrai sur ce sujet.

Au Sénat, les principaux employés canadiens-français sont M. Robert Lemoine, qui occupe depuis quatre ans la charge honorable, lucrative et peu onéreuse de greffier. M. Lemoine a été reçu avocat, mais il a passé toute sa vie dans le service civil, parvenant par degrés à sa position actuelle.

Après M. Lemoine, vient M. Boucher, assistant-greffier et traducteur en chef du Sénat. Il est de la célèbre et grande famille fondée par le gouverneur Boucher, des Trois-Rivières. Il vient de Kamouraska, fut reçu avocat, fit pendant quelque temps la correspondance parlementaire du *Courrier du Canada*, et entra, il y a une vingtaine d'années, au bureau de traduction de l'ancien Conseil législatif.

M. Boucher avait du goût et du talent pour les lettres; il publia, il y a quelques années, dans le *Foyer Canadien*, une pièce de vers dont Veullot fit l'éloge dans *l'Unité*.

Il a pour assistant-traducteur M. Alfred Garneau, fils de notre grand historien, écrivain distingué lui-même, poète quand il le veut, l'un des esprits les plus délicats et les plus cultivés que nous connaissions. Il est malheureux que tant de connaissances, de goût et d'aptitudes litté-

raires soit plus ou moins perdu pour le public. M. Garneau devrait au moins écrire. La réflexion et une expérience précoce lui ont fait connaître de bonne heure, sans doute, les déboires et les désenchantements qu'éprouvent dans notre temps les hommes qui, ayant plus de caractère que de fortune, veulent faire leur chemin honorablement dans les lettres, la politique et même les professions.

L.-O. DAVID.

A LA VEILLÉE

Le 19 de février dernier, les Estimés pour 1878-1879 ont été transmis à la Chambre des Communes, par un message de Son Excellence le Gouverneur-Général.

L'hon. ministre des Finances mérite un éloge pour la diligence qu'il apporte à l'accomplissement de ses devoirs en cette matière. Il convient bien, en effet, de soumettre toutes ces demandes d'argent à la considération des députés dès l'ouverture de chaque session, afin de donner à nos législateurs le temps nécessaire pour les étudier dans tous leurs détails avant de les voter.

L'année fiscale se termine au 30 juin, chaque année. Nous croyons qu'avec notre coutume de ne convoquer les Chambres qu'au mois de février, il vaudrait mieux ne pas déranger le calendrier, et compter, comme le commun des mortels, d'un 31 décembre à l'autre. On aurait ainsi le chiffre réel de nos dépenses et de nos revenus; tandis qu'avec le système actuel, notre ministre des Finances est obligé de prédire des revenus qui n'arrivent pas toujours pour rencontrer six mois de dépenses à venir. Et, si ces revenus espérés n'arrivent pas, c'est le déficit qui prend leur place. Cela permettrait encore à tous les honorables ministres de finir leurs rapports, et de les déposer entre les mains des députés dès l'ouverture de la session. Et, si l'on pouvait même les leur expédier à domicile avant la session, la chose n'en serait que mieux. De cette manière, la députation serait de suite au fait de toute la besogne à faire. Et combien de jours, de semaines et de milliers de piastres de sauvés!

Pour toutes ces bonnes raisons, nous croyons qu'il serait préférable de clore les comptes publiés le 31 décembre chaque année. Mais revenons aux estimés.

Ce *Livre Bleu* commence par le chiffre de la dette nationale, qui s'élève à la somme de \$145,046,216.36. Nous payons sur cette somme un intérêt annuel de \$6,908,842.72, soit à peu près 4½ par cent. Et la répartition de cette dette, basée sur la population, donne une somme de \$38 à payer par tête. Si l'on ajoutait à ce montant les dettes de chaque province et de chaque municipalité, on arriverait à un chiffre effrayant.

Dans ses estimés, l'honorable ministre des Finances demande un crédit total de \$39,334,382.45, pour rencontrer les dépenses de cette année.

La dépense publique de cette année se trouve ainsi augmentée de \$4,996,551.69.

ADMINISTRATION

Une somme de \$182,969.23 sera affectée aux frais de "l'Administration." Cet item est augmenté de \$792.59.

GOUVERNEMENT CIVIL

Les dépenses pour le gouvernement civil sont estimées à \$882,974.16. Les dépenses du gouvernement civil comprennent les dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur \$ 8,100
celle du dép. du Conseil Privé... 15,300
" " de la Justice..... 14,600
" " Milice..... 36,450
" " Secrétaire d'Etat... 35,150
" " Min. de l'Intérieur... 72,787
" " Receveur-Général... 20,180
" " Finances..... 55,200
" " Douanes..... 92,200
" " Travaux Publics... 19,780
" " Postes..... 87,850
" " Agriculture..... 29,340
" " Marine et Pêcheries 26,000
Dépenses contingentes..... \$165,000

La dépense autorisée par le Statut, relativement au "gouvernement civil," com-

prend le salaire du gouverneur-général, qui est de \$48,666.66, et les salaires des lieutenants-gouverneurs, des 13 ministres fédéraux et du secrétaire du gouverneur-général.

Les lieutenants-gouverneurs des provinces de Québec, Ontario et Manitoba ont chacun \$10,000 par année. Ceux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de la Colombie Anglaise, \$9,000. Et ceux du territoire du Nord-Ouest et de l'Île du Prince-Edouard n'ont que \$7,000. Ces honorables messieurs doivent vivre bien pauvrement avec leur mince salaire de \$20 par jour!

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Les frais de l'administration de la justice s'élèveront à la somme de \$614,330, sur cette somme, \$251,300 seront dépensées dans la province d'Ontario et \$154,000 dans la province de Québec.

POLICE FÉDÉRALE

On demande une somme de \$11,000 pour rencontrer les dépenses de la police fédérale.

PÉNITENCIERS

Le montant des crédits demandés à la législature pour les dépenses des pénitenciers de la puissance est de \$322,114.96, qui sera réparti comme suit:

Pénitencier de Kingston.....	\$130,046.50
" de St. Vincent de Paul.....	84,278.09
" de St. Jean, N.B.....	41,806.00
" d'Halifax.....	24,966.33
" de Manitoba.....	19,468.00
" de la Colombie.....	20,950.00

L'augmentation sur les dépenses de l'année dernière, relativement à cet item, est de \$8,620.36.

LÉGISLATION

La dépense relative aux fins de la législation est estimée à la somme de \$686,936.80, dont \$390,168.80 est autorisée par le Statut.

Le montant autorisé par le Statut comprend le traitement de l'Orateur du Sénat \$ 4,000.00
Indemnité des sénateurs..... 77,000.00
Frais de route..... 10,558.80
Traitement de l'Orateur des Communes..... 4,000.00
Indemnité des membres.... 206,000.00
Frais de route..... 26,000.00
Bibliothèque..... 12,610.00
Frais d'élection..... 50,000.00

Il y a 35 employés au Sénat; il y en avait 32 l'année dernière.

Le nombre des employés de la Chambre des Communes n'est pas augmenté.

AGRICULTURE

L'estimation de la dépense relativement aux arts, agriculture et statistiques est évaluée au montant de \$67,200, dont \$25,000 se rattachant à l'Exposition de Paris, et \$5,000 à l'Exposition australienne.

IMMIGRATION

Les dépenses relatives à l'immigration et à la Quarantaine sont évaluées à \$230,370, dont \$110,000 pour aider à l'immigration, y compris les dépenses pour le transport des Menmonites.

PENSIONS

Une somme de \$227,623.91 est demandée pour la pension des employés mis à la retraite. C'est le *fonds* de la retraite. La province de Québec compte neuf de ses juges à la retraite; Ontario en a deux; la Nouvelle-Ecosse, trois; le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard, un.

MILICE

Le budget militaire est de \$983,200. A considérer les services de notre armée, on serait porté à penser que nos soldats ne nous coûteraient pas autant d'argent. Mais après tout, on ne peut pas raisonnablement avoir des héros à meilleur marché.

TRAVAUX PUBLICS

L'item le plus important est celui relatif aux travaux et édifices publics. Il s'élève au chiffre de \$9,269,700, dont \$8,305,900 imputables sur le capital. La balance est imputable sur le revenu. Sur

cette somme un montant de \$2,738,700 est affecté aux chemins de fer; \$5,514,100 pour les canaux. La balance est pour les édifices publics, et autres travaux de réparations.

SERVICE A L'INTÉRIEUR

Le service par voie de mer et à l'intérieur coûtera \$263,540.

On demande l'autorisation de prendre sur cette somme celle de \$130,000 pour l'entretien et les réparations des vapeurs fédéraux, au nombre de six; plus \$92,200 pour subventions postales. La balance est consacrée aux dépenses contingentes.

PHARES

Pour les phares et service côtier, nous aurons à payer \$472,233. Il y a une augmentation de \$12,089.

PÊCHERIES

Une somme de \$86,500 sera affectée aux fins des pêcheries; et une autre de \$46,050 aux institutions scientifiques. Cette octroi comprend une somme de \$10,000 donnée comme aide à la construction d'une ligne télégraphique de Matane à la Rivière-au-Remard.

HÔPITAUX

L'estimation des dépenses pour les hôpitaux de la marine est de \$71,000; celle pour l'inspection des bateaux à vapeur est de \$13,990; et celle pour l'inspection des compagnies d'assurance est de \$10,000.

SUBVENTIONS

Les subventions aux différentes provinces se montent à la somme de \$3,420,862.57.

Sur cette somme Ontario doit prendre \$1,196,872.80, et Québec \$959,252.80. De sorte que la province d'Ontario aura \$237,620 de plus que notre province.

Le Nouveau-Brunswick aura \$443,475.20
La Nouvelle-Ecosse 420,240.00
Manitoba 90,000.00
Colombie 208,000.00
Îles du Prince-Edouard 150,717.80

EXPLORATION GÉOLOGIQUE

Une somme de \$50,000 sera affectée aux besoins de l'exploration géologique.

SAUVAGES

Les dépenses que le gouvernement devra faire dans le cours de cette année pour les sauvages de la puissance sont estimées à \$446,611.

PERCEPTION DU REVENU

L'item relatif à la perception du revenu est estimé à \$3,395,441, dont \$705,836 pour la perception des douanes; \$221,540 pour la perception du revenu provenant de l'Accise; \$108,850 pour l'inspection des bois de construction, des poids, mesures et gaz; \$3,000 pour l'inspection des produits canadiens; \$10,000 pour la falsification des substances alimentaires, et \$2,266,265 pour la perception provenant du revenu des travaux publics.

LES POSTES

L'estimation des dépenses pour laquelle un crédit sera demandé à la législature, pour l'année commençant le 1er juillet 1878 et finissant le 30 juin 1879, est de \$1,767,000. Sur cette somme, un montant de \$777,000 devra être payé dans l'Ontario, et \$174,000 dans la province de Québec.

ARPENTAGE

Une somme de \$80,000 sera affectée au paiement des dépenses de l'arpentage des terres fédérales. Cette dépense est augmentée de \$7,000 sur celle de l'année dernière.

MENUS REVENUS

Un crédit de \$10,000 sera affecté aux "menus revenus." Ce sont des menus choses qui coûtent le prix.

RÉSUMÉ

Les crédits demandés par les estimés de l'honorable ministre des Finances, pour rencontrer les dépenses de cette année, s'élèvent à la somme totale de \$39,334,382.45, comme suit:

Total du fonds consolidé	\$23,440,051.35
Total du capital	15,894,331.10
Total...	\$39,334,382.45